



Création en mai 2023

NOUVEAU

TITRE PROFESSIONNEL TSEC : TECHNICIEN-NE SERVICES DE L'ÉLECTROMÉNAGER CONNECTÉ

NIVEAU 4

 **Ducretet**
Pour se former, c'est du concret

**SUR
1 AN**
15 JOURS CFA
15 JOURS
ENTREPRISE

Certifié par le
Réseau Ducretet



OBJECTIFS

Le/la Technicien-ne Services de l'Électroménager Connecté (TSEC) prend en charge une demande client, il/elle effectue l'installation, la mise en service, le diagnostic et la réparation des produits électroménagers.

À l'issue de la formation, le/la titulaire sera capable de :

- Réaliser la mise en service des produits électroménagers
- Conseiller les consommateurs dans l'utilisation des produits
- Réaliser un devis et une facture dans le cadre d'un service après-vente
- Réaliser un pré-diagnostic en cas de dysfonctionnement du produit
- Réaliser des réparations chez le client et assurer la relation clientèle
- Reconditionner des produits électroménagers destinés au ré-emploi

ÉVOLUTIONS PROFESSIONNELLES

- Technicien-ne électroménager
- Technicien-ne de maintenance électrodomestique
- Réparateur-riche de produits TV et électroménager
- Technicien-ne SAV
- Technicien-ne hotline en électroménager

CONDITIONS D'ADMISSION

Niveau BAC avec une préférence pour les BAC PRO SN, MÉLEC ou équivalent

Prérequis exigés :

Avoir un fort intérêt pour les métiers techniques et les nouvelles technologies. Aimer travailler en mobilité et en relation avec le client.

CONTRAT

APPRENTISSAGE  Jeune de 16 à 29 ans

PROFESSIONNALISATION  Sans condition d'âge, selon profil

CALENDRIER

Début de formation : novembre

DURÉE

630 heures /an

TARIF

1/ en alternance : coût de la formation pris en charge par l'OPCO de la branche professionnelle.

2/ financement personnel : nous contacter.



TITRE PROFESSIONNEL TSEC : TECHNICIEN·NE SERVICES DE L'ÉLECTROMÉNAGER CONNECTÉ



CONTENU DE FORMATION

Bloc 1 / Assurer la relation clientèle dans le cadre d'une intervention de service après-vente sur un produit électroménager afin de satisfaire les attentes du client

- Bases de la communication
- Relations clientèle du technicien
- Gestion économique de l'intervention
- Anglais technique
- Environnement professionnel

Bloc 2 / Installer, configurer et mettre en service un produit électroménager

- Méthodologie et outils informatiques de la maintenance
- Installation et maintenance de systèmes résidentiels
- Installer, configurer, mettre en services des produits électroménagers
- Installer une configuration audiovisuelle

Bloc 3/ Assurer la maintenance et/ou le reconditionnement d'un produit électroménager

- Technologies spécifiques aux produits PEM (lave-linge, sèche-linge, lave-vaisselle, fours, plaques de cuisson, hotte, réfrigérateurs, congélateurs, caves à vin, ...)
- Organisation et activités

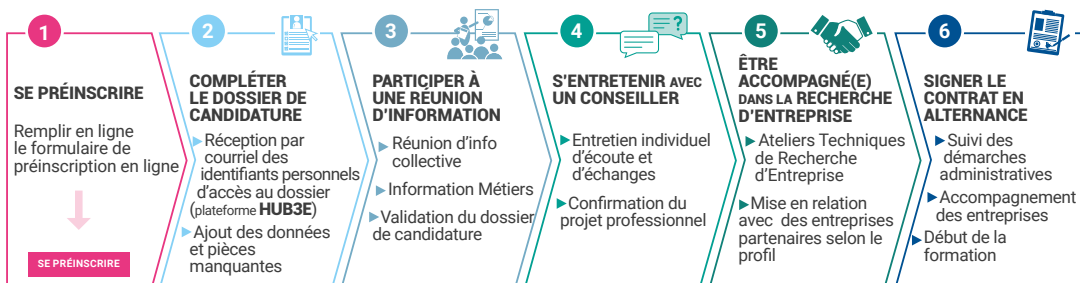
Bloc 4 / Compétences de bases

- Travailler en sécurité
- Les fondamentaux de l'électricité
- Les fondamentaux de l'électronique
- Architecture numérique d'un appareil électroménager
- Électrotechnique appliquée à l'électroménager

Lieu d'exercice de l'activité

TPE / PME spécialisées en électroménager (artisans, artisans - commerçants), grandes surfaces / grands magasins spécialisés en électroménager, dans l'équipement de la maison commercialisant des produits de l'électroménager ou dans les grandes surfaces alimentaires commercialisant des produits de l'électroménager.

Inscription sur www.facmetiers91.fr



délai d'accès : 3 semaines entre la préinscription et l'admission de la candidature

MODALITÉS PÉDAGOGIQUES

Alternance de théorie et de pratique

- Présentiel
 Distanciel synchrone
 Distanciel asynchrone

ÉVALUATION

- Contrôle continu
 Examen blanc
 Contrôle en Cours de Formation
 Mises en situation
 Mémoire / soutenance
 Positionnement
 Examen final ponctuel

HANDICAP

Site accessible aux Personnes à Mobilité Réduite. Accès à la formation et adaptation : contacter le référent handicap sur mission.handicap@fdme91.fr

MODALITÉS D'OBTENTION

- Diplôme accessible sous forme globale pour les candidats issus de la voie de l'apprentissage.
- Diplôme accessible sous forme progressive par capitalisation de blocs de compétences pour les candidats individuels ou issus de la formation professionnelle et de la VAE.